

Dardilly, le 8 juillet 2013

A l'attention : - des responsables de laboratoire
- des directeurs de l'établissement de santé
- des correspondants locaux de réactovigilance

Objet : Retrait disques antibiotiques AMP10 (Ampicilline) CT0003B lot 1071623

Madame, Monsieur,

Des investigations techniques ont montré que certaines cartouches de ce lot peuvent contenir des disques non imprégnés d'antibiotique. Une utilisation prolongée de ce lot risque de conduire à des résultats de fausses résistances.

En conséquence, nous demandons à nos clients de ne plus utiliser ce lot et, en fonction des cas, de reconsidérer les résultats rendus avec ce lot.

En accord avec notre politique qualité, nous vous demandons de détruire les disques restants et de nous retourner le certificat de destruction ci-joint par fax au 04 78 66 03 76 ou par courrier.

L'ANSM a été informée de cette communication.

Notre assistance technique est à votre disposition si nécessaire au 04 72 52 33 73

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Colin Booth
Global Director, Quality Assurance and Regulatory Affairs, Microbiology Products

Microbiology

Oxoid Ltd.
Wade Road
Basingstoke

Hants
RG24 8PW
UK

+44 (0) 1256 841144 tel
+44 (0) 1256 814626 fax

www.thermofisher.com
www.oxoid.com

CERTIFICAT DE DESTRUCTION : à nous retourner même si vous n'avez plus de tests

par fax au 04 78 66 03 76 ou par courrier à :

OXOID SA

6 route de Paisy

69571 DARDILLY CEDEX

Je soussigné(e) :

- Déclare ne plus avoir de coffrets de ce lot de réactif

- Déclare avoir détruit coffrets de disques ampicilline **CT0003B lot 1071623**

Merci de cocher la case adéquate pour le remplacement :

- Je désire un remplacement immédiat

- Je désire un remplacement ultérieur joint à une prochaine commande

Date :

Tampon et Signature du responsable :